



Procès-verbal

de la séance de la commission Information à la clientèle (KKI)

Date et lieu	24.04.2024, 13.h15 – 17h30 Bureaux de l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass, Länggassstrasse 7, Berne
Membres Ayant le droit de vote (y c. secteur représenté)	Cédric Blondel, MOB, trafic régional Armon Cantieni, TLML, trafic touristique Jean-Marie Cotting, PAG, trafic régional Hans Koller, BUS Ostschweiz AG, Regionalverkehr Marco P. Ludwig, ZVV, trafic régional Jürg Lüthi, JB, trafic touristique Michel Reuteler, BLS, trafic régional Björn Ryser, CFF, trafic longues dist. (remplaçant le membre CFF) Philipp Sutter, VBSG, trafic local Daniel Walker, VBL, trafic local
Secrétaire général	MartinENZ, organe de gestion de l'Alliance SwissPass, président de la séance
Asseseurs	Bernhard Adamek, UTP Benedicta Aregger, RMS Aline Muller, OFT Daniel Ryser, SKI
Procès-verbal	René Moor, organe de gestion de l'Alliance SwissPass
Invités	Urs Hochuli, PAG (point 5) Esther Buchmüller, CFF (point 9) Thomas Haiz, Q-Perior (point 9) Andreas Biedermann, PAG (toute la séance) Dora Lobsiger, TCon GmbH (toute la séance)
Excusés	Frédéric Füssenich, Rigibahnen, trafic touristique Matthieu Giraudier, TPG, trafic local Kaspar Stettler, BLS, navigation
Prochaine séance	05.06.2024, 13h15 – 18h00 Bureaux de l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass, Berne



Les propositions concernant les points de l'ordre du jour ci-dessous se trouvent dans un document séparé, annexé au présent procès-verbal.

Table des matières

1. Mot de bienvenue et communications du président de séance	3
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.02.2023	3
3. Élection de deux nouveaux membres dans le groupe de travail Standard de la branche (GT BS-KI)	3
4. Dates des séances de la KKI pour 2025	4
5. Principes des TP Centrage sur le client	5
6. Mise à jour de l'élaboration du standard de la branche à partir du groupe central	5
7. Réglementation des jours fériés dans la communication des horaires	6
8. Information d'événement: validation version 2	7
9. Analyse des écarts LHand/AMO (en particulier ATLAS et financement)	8
10. Mise à jour de l'optimisation de l'organisation de la KKI	10
11. Première validation/priorité Backlog de la feuille de route SKI	10
12. Concept de communication KKI dans la branche	12
13. Tour d'information	13



1. Mot de bienvenue et communications du président de séance

Martin Enz souhaite la bienvenue aux membres et aux assesseurs pour la deuxième séance ordinaire de l'année. Frédéric Füssenich, Matthieu Giraudier et Kaspar Stettler se sont désistés. Sur les 13 membres, 10 membres votants sont présents. La KKI peut donc valablement délibérer (les 2/3 doivent être présents, y compris les CFF, CarPostal, ZVV). En outre, Martin Enz salue Dora Lobsiger et Andreas Biedermann qui, en tant que représentants du groupe de travail ET "Optimisation de l'organisation de la KKI", seront présents à toute la séance en tant qu'invités, avec l'accord des membres de la KKI.

Les points 2, 3, 4, 7 et 8 de l'ordre du jour ont été traités via eDecide avant la séance. La discussion a été demandée pour les points 2, 4, 7 et 8 de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.02.2023

Situation de départ

Le procès-verbal de chaque séance doit être approuvé lors de la séance suivante.

Souhait de discussion de l'eDecide de Björn Ryser concernant les résultats de l'atelier des 27 + 28.02.2024 : Le thème du numéro de ligne est très urgent. Dans le paragraphe 4 "Evaluation", il est écrit que la KKI doit mandater le groupe de travail spécialisé. Il faut pour cela une proposition officielle ou un point séparé à l'ordre du jour de la KKI, afin que le groupe de travail correspondant puisse commencer les analyses techniques.

Résultat de la discussion

Le mandat concernant les numéros de ligne au groupe de travail Standard de la branche Information à la clientèle a déjà été donné. Le groupe de travail a en outre absolument besoin d'une représentation des remontées mécaniques et de la navigation pour pouvoir traiter ce thème. Les annonces à ce sujet doivent être envoyées par e-mail à Martin Enz.

Décision (à l'unanimité)

La KKI approuve le procès-verbal de la séance du 28.02.2024.

Annexe

[02 Protokoll KKI 2024 02 28](#)

3. Élection de deux nouveaux membres dans le groupe de travail Standard de la branche (GT BS-KI)

Remarque : ce point de l'ordre du jour a été traité via eDecide.

Décision (à l'unanimité)

La KKI

- 1) élit avec effet immédiat Marine Kerhoas de TRAVYS comme membre du groupe de travail Standard de la branche Information à la clientèle ;
- 2) élit avec effet immédiat Bego Jankovic du ZVV comme membre du groupe de travail Standard de la branche Information à la clientèle ;
- 3) charge l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass d'informer les deux nouveaux membres de la décision de la KKI.

Annexe

[03 Wahlen in AGr BS-KI](#)

4. Dates des séances de la KKI pour 2025

Demande de discussion issue de l'eDecide de Björn Ryser concernant la répartition des dates et l'atelier de mars 2025 : Björn Ryser : recommandation pour une répartition plus homogène des dates : fin février, fin avril, fin juin, début septembre, début décembre. Dans quel but un atelier est-il organisé le 4 mars ?

Commentaire de Daniel Walker : L'atelier des 03 et 04.03.2025 a lieu exactement pendant la semaine de carnaval. Je ne pourrai malheureusement pas y participer. Si la date ne convient pas non plus à d'autres membres et qu'une nouvelle date peut être trouvée, je les en remercie. Sinon, les dates me conviennent.

Résultat de la discussion

Pour l'instant, le(s) thème(s) sur lequel/lesquels un atelier sera organisé n'est/ne sont pas encore défini(s). Si aucun thème ne se dégage, l'atelier pourra être supprimé en temps voulu. En réponse à la proposition d'une répartition plus homogène des dates, Martin Enz présente une alternative de fixation des dates que les membres approuvent à l'unanimité selon la décision ci-dessous. Les bloqueurs de dates seront prochainement envoyés par l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass.

Décision (à l'unanimité)

La KKI décide

- 1) de ses dates de séances pour l'année 2025 **comme suit** :
 - a) **Mardi/mercredi 25/26 février 2025 (atelier inclus)**
 - b) **Mercredi 30 avril 2025**
 - c) **Mercredi 25 juin 2025**
 - d) **Mercredi 03 septembre 2025**
 - e) **Mercredi 03 décembre 2025**

Annexes

[04 Sitzungsdaten KKI 2025](#)

[04 Beilage Übersicht KKI-Sitzungen 2025](#)

5. Principes des TP Centrage sur le client

Résultat de la discussion

L'initiative de l'UTP visant à augmenter la répartition modale a été déterminante pour la création d'un groupe s'occupant du centrage sur le client. Pour la participation aux ateliers, il existe une liste de distribution pour les ET de la route et du rail. En raison du grand intérêt suscité, la participation a dû être priorisée et limitée à 40 participants au maximum. Il existe en outre un groupe LinkedIn fermé, dont le lien sera envoyé aux membres de la KKI après la séance d'aujourd'hui.

Les résultats des ateliers ne doivent pas être considérés comme des directives d'action. L'objectif est toutefois d'élaborer un guide à l'intention des canaux des communautés. Les initiateurs souhaiteraient que d'autres ET plus petites participent aux ateliers, car elles abordent souvent le centrage sur le client de manière plus différenciée. Les ET éventuellement intéressées doivent s'annoncer directement auprès d'Urs Hochuli (CarPostal).

Le cas échéant, le thème de la centration sur le client pourrait également être abordé lors de l'atelier KKI des 25 et 26 février 2025.

Prise de connaissance

La KKI prend connaissance des principes des TP centrés sur le client.

Annexe

[05 Présentation du centrage sur la clientèle de CarPostal](#)

6. Mise à jour de l'élaboration du standard de la branche à partir du groupe central

Résultat de la discussion

Malheureusement, personne ne fait encore partie du groupe de base du côté des remontées mécaniques. Une réponse de Frédéric Füssenich concernant la collaboration est en attente. → Complément : Suite à la séance de la KKI, un échange a eu lieu entre la KKI et RMS avec le résultat suivant : RMS approuve et examine la participation au groupe central. Cela implique toutefois que les "thèmes relatifs aux remontées mécaniques" soient regroupés et concentrés sur 1 à 2 séances par an. Dès que la KKI aura procédé à cette structuration et à la définition détaillée du rythme des réunions, elle reprendra contact avec RMS en vue de la représentation de la branche.

Il est préférable que tous les secteurs soient représentés lorsqu'il s'agit de déterminer quel standard est pertinent et donc obligatoire pour qui. Cela permet également d'éviter que des questions qui auraient pu être clarifiées auparavant avec tous les secteurs ne surgissent lors de la consultation. Les personnes suivantes font actuellement partie du groupe de base : Rahel Maurer (CFF),

Michael Böhm (GT BS-KI), Matthieu Giraudier (TPG), Samuel Keiser (VBSG), Kaspar Stettler (BLS Navigation), Marcel Stirnimann (Alliance SwissPass), Martin Enz (Alliance SwissPass), ainsi que ponctuellement Aline Muller (OFT).

Jusqu'à présent, le volume du document de transition servant de base (anciennement P580) a été réduit d'environ 300 à environ 60 pages de contenu déclaré obligatoire. Lors des derniers ateliers, les travaux ont principalement porté sur la structure du standard de branche. D'ici fin 2024, le standard de branche national juridiquement contraignant devrait être disponible en trois langues sous forme de principes, avant d'être mis en consultation. Dès le prochain atelier, le groupe de base se consacrera à la formulation concrète du standard de branche.

L'aperçu de la planification avec toutes les dates des ateliers du groupe central est toujours valable. Le groupe central est également ouvert à la collaboration d'autres ET qui peuvent mettre en place ces données.

En ce qui concerne l'étape "Examen du standard de la branche par la KKI" en octobre/novembre 2024, une révision détaillée du document d'environ 60 pages est attendue par la KKI au sens d'une pré-consultation.

Prise de connaissance

La KKI prend connaissance de la mise à jour du groupe de base Standard de la branche Information à la clientèle.

Annexe

[06 Update Kerngruppe BS](#)

7. Réglementation des jours fériés dans la communication des horaires

Demande de discussion de Björn Ryser concernant l'impact sur les systèmes : Pour la mise en œuvre, il ne faut pas seulement adapter le standard de la branche, mais aussi très probablement le paysage des systèmes SKI (Quo-Vadis / INFO+). En conséquence, cette adaptation doit d'abord être estimée et intégrée dans la planification du portefeuille SKI avant d'être validée ou de mentionner la date de mise en œuvre.

Réaction de Marcel Stirnimann au nom du groupe de travail : pendant l'élaboration, le règlement, conformément au processus, a été reflété avec le groupe de travail KI-ADM. La réponse a été que la mise en œuvre peut être réalisée sans effort notable. Si l'objection est correcte, la proposition peut être adaptée (par exemple, coordonner la mise en œuvre avec le SKI ou faire dépendre la date de mise en œuvre de la mise en œuvre de QuoVadis). Le groupe de travail KI-ADM est d'avis que la mise en œuvre doit être décidée, notamment en raison du feedback positif de la CDCTP. La recommandation de mise en œuvre dans le temps peut, si on le souhaite, être supprimée et remplacée par la mise en vigueur du standard de branche définitif (décision prise par la KKI).

Résultat de la discussion

Il existe en effet un impact sur Quo-Vadis et Info+, ce qui entraîne des coûts estimés à 200-300 000 CHF. En outre, la mise en œuvre doit être prise en compte dans la feuille de route SKI. Ces deux éléments ne sont ni prévus ni budgétés pour 2024. Par conséquent, une mise en œuvre est possible au plus tôt pour le changement d'horaire 2025/26. Le SKI va encore clarifier la mise en œuvre en détail. Parallèlement, elle souligne l'importance d'une meilleure coordination entre la feuille de route professionnelle et la feuille de route technique.

En outre, le plénum attire l'attention sur la communication correspondante à l'égard des cantons (commanditaires), qui avaient suggéré de revoir la désignation des jours fériés.

Conclusion : la nouvelle réglementation n'est pas contestée et est adoptée conformément à la proposition. Du point de vue de la planification (feuille de route SKI, financement), la mise en œuvre ne pourra pas avoir lieu comme souhaité en décembre 2024. Le thème de la mise en œuvre sera donc intégré en conséquence dans le processus de la feuille de route SKI et envisagé pour 2025.

Décision (à l'unanimité)

La KKI

- 1) ~~décide d'approuve la mise en œuvre du~~ le nouveau régime des jours fériés ;
- 2) ~~charge l'organe de gestion Alliance SwissPass de compléter le standard de la branche avec la nouvelle réglementation et de la communiquer (recommandation de mise en œuvre à partir du changement d'horaire 2024/2025).~~
- 2) prend acte du fait que la mise en œuvre dépendra du financement et de la feuille de route SKI.

Annexes

[07 Regelung Feiertage](#)

[07 Beilage1 zu Regelung Feiertage - Entscheid KKDöV](#)

[07 Beilage2 zu Regelung Feiertage - Regelwerk](#)

8. Information d'événement: validation version 2

Discussion souhaitée par Jürg Lüthi concernant le remplacement de DiDok par Atlas : le document mentionne plusieurs fois DiDok. La base de données DiDok est remplacée par Atlas depuis le 15.04.24. Les conséquences sur les désignations dans le document Informations sur les événements doivent être déterminées et le document doit éventuellement être adapté en conséquence avant sa validation.

Commentaire de Jean-Marie Cotting : Le chapitre Informations sur les événements est très volumineux. Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les participants pour leur engagement et le développement de la version 2.

Prise de position de Michael Böhm, au nom du GT BS-KI : le terme "DiDok" est utilisé dans le document pour désigner un attribut. Cela n'a aucun sens de chercher un nouveau nom pour cet attribut. Le travail serait également immense pour le mettre à jour proprement dans deux documents (langues).

Résultat de la discussion

Le SKI propose d'utiliser le terme "code DiDok". Le secrétaire général de la KKI renvoie cette proposition à Michael Böhm.

Décision (à l'unanimité)

La KKI autorise la publication de la version 2 du chapitre Information sur les événements sans consultation de la branche.

Annexes

[08 Ereignisinformation FreigabeV2](#)

[08 Beilage zu V2 Kom im Ereignisfall D](#)

9. Analyse des écarts LHand/AMO (en particulier ATLAS et financement)

Résultat de la discussion

Le coût de 100 000 CHF pour la connexion FOS correspond à une estimation de CFF-IT en accord avec le SKI. Cependant, les autres coûts de correction des écarts n'ont pas encore été estimés. Le financement des autres mesures est actuellement en cours d'évaluation. Il serait judicieux que les tâches des trois groupes de travail recommandés dans le Management Summary soient effectuées par un seul et même groupe de travail. Le cas échéant, des groupes de travail existants pourraient être réactivés, par exemple celui qui a élaboré l'aide à l'interprétation de l'OETHand. Il est en outre proposé d'inviter un représentant de la CDCTP dans ce groupe de travail, afin de garantir la sensibilisation à ce sujet à ce niveau également.

En ce qui concerne la livraison en temps réel des données en cas de modification (point 4 de l'analyse des lacunes), la SKI a analysé les améliorations possibles pour la mise à jour des données dans le système "atlas" et peut les planifier sans surcroît de travail important et sans influence sur la feuille de route SKI. En outre, il est étayé que la mise en œuvre de SLOID (Swiss Location ID) selon la feuille de route SKI est une condition importante pour combler certains des gaps (mais n'a pas été explicitement mentionnée dans le rapport).

Dans l'ensemble, l'OFT peut approuver les recommandations, pour autant que leur mise en œuvre puisse être financée. L'OFT retient toutefois les points suivants concernant le Management Summary :

Conformément aux dispositions légales, l'information à la clientèle devrait être accessible depuis le 31 décembre 2013 et non depuis 2023.



L'OFT ne constate pas de manquement "évident" en matière d'information à la clientèle, contrairement à la mise en œuvre architecturale. Du point de vue de l'OFT, on constate, en matière d'information à la clientèle, un "certain" manquement aux prescriptions du droit fédéral, en particulier pour les personnes en fauteuil roulant, comme cela est également indiqué dans le rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Reynard. Il convient en outre de mentionner qu'à l'expiration du délai LHand pour l'information à la clientèle (fin 2013), les conditions-cadres concernant par exemple le temps réel ou les canaux anywhere n'étaient pas encore les mêmes qu'aujourd'hui.

Concernant le sous-chapitre 2 (Analyse GAP : loi vs. mise en œuvre) : Les prescriptions déterminantes de l'UE (STI PMR, SN EN 16584) n'abordent que légèrement ces développements. Il n'est pas possible d'édicter des dispositions fédérales spécifiques à la Suisse qui iraient plus loin que le droit européen. Il va de soi que le principe de l'égalité et l'interdiction de la discrimination (en principe pas de traitement défavorable des personnes handicapées par rapport aux personnes non handicapées) doivent être appliqués.

L'OETHand et les explications de l'OFT relatives à l'OETHand sont certes déterminantes, mais les informations détaillées importantes et les interprétations relatives à l'information à la clientèle sont consignées dans le standard de la branche KKI-Document de transition, chapitre 7 ; ce point n'est pas mentionné dans le Management Summary. L'OFT a contribué de manière déterminante à l'élaboration de ce document de branche.

Procédure ultérieure

La KKI est d'accord sur le fait qu'un groupe de travail doit être constitué pour s'occuper de la mise en œuvre des mesures issues de l'analyse des écarts. La proposition ci-dessous est adaptée en conséquence. Un cahier des charges doit d'abord être élaboré pour la constitution du groupe de travail, afin que les futurs membres du groupe de travail sachent dès le début ce que la KKI attend d'eux et quel est le champ d'application. Il convient également de définir l'organisation du groupe de travail ainsi que l'horizon temporel pour l'accomplissement du mandat. La collaboration de membres issus de petites ET est expressément souhaitée.

Le secrétaire général saisit la balle au bond et s'occupera de jeter les bases de ce groupe de travail.

Esther Buchmüller clarifie le financement de "l'adaptation du système Atlas pour le remplacement de la liste Excell Shuttle" (env. CHF 150 000-200 000), car il n'est pas du ressort de la KKI ou du portefeuille SKI.

Décision (à l'unanimité)

La KKI

- 1) prend note de l'analyse des écarts et comprend les deltas/défis mis en évidence ;
- 2) **décide de créer un groupe de travail et d'établir au préalable un cahier des charges, un horizon temporel ainsi qu'une implantation organisationnelle.**

3) ~~détermine lors de la séance la suite de la procédure pour les deux points "Adaptation du système Atlas pour l'Excelliste Shuttle" et "Renseignements sur les bords d'arrêt pour les ET non liées à la FOS", y compris leur financement.~~

Annexes

[09 BehiG GAP-Analyse korrigiert](#)

[09 Beilage BehiG Gap-Analyse](#)

[09 Präsentation Gap-Analyse](#)

10. Mise à jour de l'optimisation de l'organisation de la KKI

Résultat de la discussion.

Conclusions

- Amélioration des rôles/responsabilités et de l'auto-compréhension des membres de la KKI, en ce qui concerne la présidence et le secrétariat général/organe de gestion.

Suite de la procédure

- 06.05.2024 : Coordination avec l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass (Helmut Eichhorn/Bruno Lehman)
- 15.05.2024 : Coordination avec le groupe de travail ad hoc
- jusqu'au 25.05.2024 : Finalisation de la proposition de solution
- 05.06.2024 : Proposition à KKI pour libération à l'intention du CS/OFT
- 03./04.07.2024 : Validation CS, puis direction OFT
- à partir du 01.08.2024 : Mise en œuvre

Prise de connaissance

La KKI prend connaissance de la mise à jour de l'optimisation de l'organisation KKI.

Annexe

[10 Update Optimierung Organisation KKI](#)

11. Première validation/priorité Backlog de la feuille de route SKI

Résultat de la discussion

Les remarques pertinentes concernant les différents thèmes du backlog du SKI sont présentées ci-dessous :

Thème du backlog de la feuille de route SKI	Estimation SKI / indications de la KKI
SKI-CH011 Directive de réalisation XSD V3.1 (VDV453/454 Version 3.1)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Du côté de la KKI, on souhaite que KI-ADM montre comment comprendre les différences de coûts selon la taille de l'ET. ▪ En outre, il est souhaité que les coûts soient communiqués suffisamment tôt, notamment en raison de la présentation d'offres. Selon le SKI, la communication en temps utile est assurée par l'horaire prévu. ▪ La date de mise en œuvre la plus proche est 2026. ▪ En ce qui concerne les dépendances futures, si la conversion ne peut pas être faite, le SKI établira un plan de renonciation qui montrera quelles seraient les conséquences. ▪ CarPostal soutient le projet et demande que l'on réfléchisse à ce que le changement apportera à la cliente/au client des TP. ▪ Le SKI constate que le sujet a été abordé et que les coûts et la planification doivent être examinés de près.
SKI-CH018 Mise à jour quotidienne des horaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le SKI va encore clarifier si les mises à jour quotidiennes de l'horaire ont un rapport avec la LHand.
SKI-CH019 Correspondances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actuellement, pas encore de priorité. Une priorité élevée serait toutefois la bienvenue. ▪ Il est également fait référence à l'ancien GT Correspondances et au document qu'il a élaboré et qui était sur le point d'être mis en consultation. ▪ Le secrétaire général du KKI abordera le sujet avec Michael Böhm.
SKI-CH020 Affinement des arrêts	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prio 1 car LHand.
SKI-CH024 Bande horaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour la SKI, il s'agit d'un sujet visionnaire et donc sans priorité.
SKI-CH025 Trafic roulant/cadence dense	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plutôt visionnaire pour la SKI. ▪ L'horaire roulant dans le trafic voyageurs n'est absolument pas un sujet pour l'OFT, car il existe ici, selon la loi, un délai de

Thème du backlog de la feuille de route SKI	Estimation SKI / indications de la KKI
	communication d'au moins 4 semaines avant les modifications d'horaire pour les interruptions d'exploitation. ¹
SKI-CH028 Itinéraires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Du point de vue du SKI, il ne s'agit pas d'un sujet de KKI.
SKI-CH035 Accessibilité : installations des arrêts en temps réel (ascenseurs, toilettes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prio 1 car LHand.
SKI-CH036 Accessibilité : Personnalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prio 1 car LHand. ▪ Remarque importante : il s'agit ici non seulement des voyageurs en fauteuil roulant, mais aussi des malentendants et des malvoyants.
SKI-CH037 Accessibilité : communication directe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prio 1 car LHand.

Le prochain point de départ pour le backlog SKI est après l'été 2025 (Q4).

Discussion

La KKI discute de la première validation/priorisation du backlog de la feuille de route SKI.

Annexe

[11 Backlog SKI-Roadmap](#)

12. Concept de communication KKI dans la branche

Résultat de la discussion

En principe, il convient d'écrire en premier lieu aux décideurs des ET pour les inviter à participer aux manifestations SKI. En outre, des représentants du SKI et des représentants de la KKI devraient être présents à ces manifestations. Pour les thèmes spécialisés, il est judicieux d'avoir également

¹ L'art. 11, al. 2, OH stipule que si une entreprise souhaite modifier son horaire, elle doit soumettre le projet de modification à l'OFT au moins huit semaines avant son entrée en vigueur et en informer les cantons concernés. Si la modification concerne le trafic transfrontalier, elle doit également porter le projet à la connaissance de la Direction générale des douanes. La modification doit être motivée. En principe, il est possible de se référer à l'ensemble de l'OH. Même avec la révision actuelle (entrée en vigueur le 01.01.2025), celle-ci ne modifie en rien les délais et les procédures actuels d'établissement de l'horaire annuel.

des personnes du GT BS-KI ou de l'ADM Infrastructure. Les membres de la KKI doivent plutôt jouer le rôle d'hôtes et de visages connus de la région, mais pas celui de conférenciers principaux. Il est plutôt déconseillé d'utiliser les manifestations existantes de l'Alliance SwissPass (p. ex. Un pas dans l'avenir des TP), car le cercle de personnes à cibler est trop large. En revanche, les séances d'information du SKI pourraient être utilisées. La stratégie phare de la KKI ainsi que l'état d'avancement du standard national de la branche sont mentionnés comme premiers thèmes possibles.

Concernant le point 4) de la proposition, il est fait remarquer que juin 2024 n'est pas réaliste, mais plutôt le T1 2025, l'OFT attirant l'attention sur le contrat à durée limitée de l'OFT avec l'Alliance SwissPass, en ce qui concerne la KKI. Les manifestations d'information SKI prévues n'en seront pas affectées, les membres de la KKI peuvent volontiers y être associés. Cette implication est importante, car il s'agit aussi de la représentation régionale des membres de la KKI, afin de pouvoir mieux impliquer les ET sur place. Il est prévu d'avoir au moins un membre par événement et par région. Le SKI enverra par e-mail les dates prévues pour ses séances d'information, y compris une proposition de membre de la KKI qui devrait être présent. Le membre de la KKI présent pourrait par exemple bénéficier d'un créneau lors de la manifestation, avec un aperçu de l'atelier KKI. Les transparents correspondants seraient préparés par le SKI.

Afin que le SKI puisse élargir sa liste de diffusion et attribuer aux données de contact les rôles de "décideur"/"non-décideur", les destinataires existants du SKI sont comparés avec les personnes de contact des ET représentées du SKI.

Décision (à l'unanimité)

La KKI

- 1) prend acte de la nécessité d'un travail de communication "décentralisé" par le SKI et la KKI vers les entreprises de transport de la branche ;
- 2) discute des points en suspens concernant le concept de communication et retient le consensus comme précision à la décision d'orientation ;
- 3) discute de l'étendue des thèmes à communiquer/traiter avec les entreprises de transport ;
- 4) prend la décision d'orientation de commencer à réaliser les plates-formes d'échange à partir de ~~juin 2024~~, **T1 2025** et charge l'organe de gestion de SKI et d'Alliance SwissPass de la préparation et de la coordination.

Annexe

[12 Kommunikationskonzept in die Branche](#)

13. Tour d'information

Daniel Ryser revient sur la KKI du 29.11.2023, dans laquelle la "directive de réalisation (RV) NetEx" a été validée sous réserve que le groupe de travail KI-ADM et le groupe de travail KIDS Données théoriques donnent également leur aval. Avec la validation du 28.03.2024 par le groupe de travail KIDS Données théoriques, cette réserve est désormais remplie.

Daniel Ryser discute de l'importance d'avoir un représentant du trafic touristique dans le groupe de travail sur les données cibles KIDS. Il enverra à cet effet un "mail d'appel" aux membres de la KKI pour diffusion/réponse.

Marco Ludwig souligne que, malgré les accords en vigueur, des présentations sont toujours montrées sans avoir été envoyées au préalable aux membres de la KKI. Il demande à l'organe de gestion de l'Alliance SwissPass d'insister davantage sur ce point à l'avenir.

Martin Enz rapporte le résultat du travail "Personnes qui poursuivent leur route" du groupe de travail BS-KI. La réglementation sur la manière d'informer lorsque, par exemple, un bus change de numéro de ligne à la fin d'une ligne avant de poursuivre sa route sera communiquée dans la prochaine newsletter de la KKI.

Annexe

[13 Pendenzenliste KKI 24.04.2024](#)

La séance est close à 17h30.

Pour le procès-verbal

Berne, le 08.05.2024



Martin Enz
Secrétaire général de la KKI



René Moor
Auteur du procès-verbal

P.-S. Le présent procès-verbal a été traduit automatiquement et relu seulement grossièrement. En cas de doute, la version allemande fait foi.